



Recours pour un licenciement

Par **pottier**, le **08/11/2009** à **13:17**

Bonjour,

je souhaite me faire licencier, les conditions de travail étant invivables (insultes...) Le gérant refuse et demande que je démissionne . impossible bien sur car je n'ai pas de nouvel emploi pour le l'instant et ne toucherai donc pas les allocations chômage.

Par ailleurs sur mon bulletin de salaire il est noté base salaire horaire : 151,67 ce qui correspond à 35 h de travail/semaine alors qu'en réalité j'en fais 38H

Du lundi au jeudi : 8H30-12H / 14H-18H30

Le vendredi: 8H30-12H / 14H-16H30, soit 38 h/semaine

Quel recours ai je ?

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **08/11/2009** à **13:33**

bonjour,

le patron n'est pas obligé d'accepter de vous licencier..

lui avez vous proposé une rupture conventionnelle ?

pour les heures, avez vous un justificatif de vos horaires (contrat de travail, affichage ?)

Par **jeetendra**, le **08/11/2009** à **13:39**

[fluo]Conseil départemental de l'accès au droit de l'Eure[/fluo]

30 rue Joséphine

27022 Evreux Cedex

email : cdad-eure@justice.fr

Tél : 02.32.29.55.19

[fluo]Maison de justice et du droit :[/fluo]

EVREUX

Quartier de la Madeleine - 12/19 rue Joliot Curie - 27000 EVREUX

Tél : 02.32.28.39.77 - Fax : 02.32.28.51.30

LOUVIERS

34, rue du Quai - 27400 LOUVIERS

Tél :02.32.40.96.60 - Fax :02.32.40.96.61

PONT-AUDEMER

Immeuble le Munich - quartier de l'Europe - 27400 PONT AUDEMER

Tél :02.32.41.78.90- Fax :02.32.41.78.91

VERNON

93, rue Carnot - 27200 VERNON

Tél :02.32.71.28.10-Fax :02.32.71.28.11

Bonjour, ne démissionnez pas, contactez soit le cdad d'Evreux, ou l'une des Maisons de Justice et du Droit de l'Eure pour avoir une consultation avec un avocat, vous serez fixé sur vos droits et la conduite à tenir à l'égard de votre employeur, tenez bon, cordialement.